



Lettre aux Curemontois



Le mot du Maire

Sommaire :

- Le mot du Maire
- Hommage
- Vœux 2023
- Repas des aînés
- Recensement
- Les réalisations 2022
- Bilan mi-mandat
- Les prévisions
- Environnement
- Réflexes sécurité civile
- Communauté de communes
- Jadis
- Etat Civil
- Page spéciale TARIFS et numéros utiles

Chers Curemontoises et Curemontois,

À l'occasion de cette nouvelle année, je tiens à vous présenter ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, en mon nom personnel et au nom de la Municipalité, nos vœux de bonne et heureuse année 2023.

Enfin !! la traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu cette année avec ce moment de convivialité où il est bon de nous retrouver. J'espère que vous avez passé d'excellents moments avec vos familles ou avec vos amis durant ces fêtes.

J'adresse un message de soutien et de réconfort à celles et ceux qui sont isolés ou touchés par la maladie ou le deuil. J'aurais une attention particulière pour Huguette PUYJALON, conseillère municipale qui nous a brutalement quittés cette année et pour Yves DUMAS, parti trop tôt, qui fut longtemps adjoint.

Je tiens également à exprimer ma plus profonde reconnaissance à tous les acteurs de notre commune, aux nombreuses associations ainsi qu'à l'ensemble des agents municipaux qui savent se montrer à la hauteur en mettant en œuvre la continuité d'un service public de qualité.

Depuis 2020, nos programmes d'investissement ont été nombreux. 2023 et les années qui suivent seront également étoffées : nous prévoyons de réaliser l'aménagement du haut du bourg de la maison Farges jusqu'à l'église, tout en travaillant sur le problème des eaux pluviales dans la rue Colette de Jouvenel et la réorganisation du parking de Lesturgie. Ce projet qui s'étalera sur plusieurs années permettra de résoudre les problèmes des eaux pluviales, d'accessibilité aux commerces, de revêtement de chaussée, de réseaux d'eau vétustes, de circulation et de stationnement.

Nous travaillons actuellement sur le sujet avant de vous présenter le projet lors d'une ou deux réunions publiques.

Le Conseil municipal étant très attaché au bien vivre dans notre commune, nous mettons tout en oeuvre pour que nos concitoyens trouvent du plaisir en se promenant dans notre village

Les travaux du cimetière sont en cours : la reprise des concessions abandonnées est pratiquement achevée. Il resterait 2 ou 3 concessions à reprendre se situant le long du mur à gauche en rentrant, mais il convient d'attendre que la réfection du mur soit achevée avant que les pompes funèbres interviennent à nouveau, dans la mesure où ce sont ces concessions qui soutiennent le mur.

Nous n'oublions pas bien entendu, nos programmes de voirie annuels.

2023 sera marquée également par le recensement auprès de la population qui se déroulera du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Un agent recenseur viendra vous rendre visite ou déposera dans votre boîte aux lettres des documents que vous devrez compléter et retourner en mairie. Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il est obligatoire. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement..etc De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Nous comptons donc sur vous !

Les actualités nous dépeignent un contexte économique et sociale difficile mais ne baissons pas les bras, soyons solidaires en unissant nos forces pour surmonter les épreuves et retrouver un peu d'espoir et de joie de vivre.



Au plaisir de vous retrouver !

Prenez soin de vous et de vos proches.



Avec mes sentiments dévoués

Nelly GERMANE

C'est avec une profonde tristesse que nous avons vu partir cette année deux citoyens de notre commune qui se sont engagés en tant qu'élus pour défendre les valeurs républicaines .

Décès Yves DUMAS

Engagé dans la vie publique en tant que conseiller municipal de 1995 à 2020 comme adjoint, Yves s'occupa principalement des travaux de voirie . Toujours disponible, homme de terrain, il fut un élu attaché à son territoire et prêt à rendre service à tous moments. Nous n'oublierons jamais sa bonne humeur, sa bonté, son éternel optimisme, ses blagues, sa joie de vivre.

Il savait cultiver l'amitié. Sa maison était toujours ouverte pour y accueillir ses amis et y partager ensemble de merveilleux repas. Nous connaissions tous l'homme, le bon vivant au caractère bien trempé, généreux et disponible.

Epicurien, passionné par la chasse, il était très présent dans la vie associative .

Nous le remercions pour ces bons moments partagés et son dévouement.

Décès Huguette PUYJALON

Sa disparition brutale nous touche tous. Elle est partie trop tôt, trop vite à 58 ans.

Elue conseillère municipale en 2020, Huguette aimait son territoire et était attachée aux valeurs locales. Nous avons travaillé et collaboré ensemble sur les problématiques de la commune. N'hésitant pas à s'investir pour la distribution du repas des aînés ou encore les associations.

Elle était impliquée au foyer rural, et aidait de son mieux à l'organisation des manifestations.

Très engagée professionnellement en tant que cadre du pôle mère-enfant de Tulle, elle a notamment participé à l'obtention du label «Hôpital ami des bébés ».

Son dernier projet en date était la rénovation de l'hôpital de Tulle.

Très proche de sa famille, elle était toujours très entourée de ses neveux et nièces qu'elle chérissait avant tout.

Les témoignages chaleureux et hommages qui lui ont été rendus témoignent d'une personne très enjouée, bonne vivante, pleine d'empathie pour les uns et les autres.

Nous saluons son engagement, son courage.

Merci à vous deux, pour ce que vous étiez, pour tout ce que vous avez fait, pour les souvenirs que vous nous laissez. Notre commune pleure deux concitoyens de grande valeur, fidèles à leur convictions et leur engagement. C'est avec beaucoup de tristesse et de compassion que nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles pour leur témoigner notre soutien.

Vœux 2023



**MAIRIE
DE
CUREMONTE**
Le bourg

19500 CUREMONTE

Tél. Fax : 05 55 25 34 76
Courriel : mairiecuremonte@wanadoo.fr



Chers Curemontoises et Curemontois,

Les membres du conseil municipal vous présenteront leurs vœux pour fêter ensemble le passage en **2023** autour de la galette des Rois !

ENFIN ... Annulée en 2020 et en 2021, cette cérémonie fera son grand retour ! Nous aurons alors l'occasion de vous rencontrer.

Nous profiterons de ce moment particulier de convivialité Curemontoise :

- Pour rassembler autour de nous tous les enfants de la commune (de la prime enfance à onze ans), à qui le **Père Noël** remettra « **des cadeaux** », comme le souhaitait Mme Olga NUSINOFF, **Initiatrice de cette fête.**

Vous êtes tous cordialement invités
Le Samedi 07 Janvier 2023 à 15h00
A la Salle Polyvalente

Madame le Maire,
Les membres du Conseil municipal,



Repas des aînés 2023

REPAS DES AÎNÉS 2023 LA BARBACANE

MAIRIE DE CUREMONTE



APERITIF



POTAGE



ENTRÉE

Terrine de poisson maison



PLAT

Salmi de Pintade



FROMAGE



DESSERTS

Pastis aux pommes flambées

COLIS GOURMAND

Les Colis Gourmands seront
préparés par LOU PE DE GRIL
et livrés par les élus

Recensement de la population

Début Janvier 2023, les agents recenseurs déposeront dans les boîtes aux lettres un courrier d'information. Merci de bien vouloir vérifier votre identité sur la boîte aux lettres. Il conviendrait que vous ayez installé votre numéro d'adressage.

Entre le 19 Janvier et le 25 Février 2023, les agents recenseurs munis de leur carte officielle se présenteront aux domiciles à recenser, où ils remettront soit :

-les documents nécessaires pour répondre au recensement par internet sur le site :

www.le-recensement-et-moi.fr (site gratuit)

-les questionnaires papier concernant le logement à recenser et les personnes qui y résident.

-pour l'enquête 2023, les agents recenseurs pourront déposer, durant les deux premiers jours la notice internet sans rencontrer les habitants et en donnant une date limite de réponse sur celle-ci.

Vos informations personnelles sont protégées car les questionnaires restent confidentiels et seront remis à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent la vie privée.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel. Les résultats du recensement de la population sont consultables sur le site de l'INSEE en indiquant le code INSEE de la commune qui est le 19067.

La municipalité vous remercie par avance de l'accueil qui sera réservé à l'agent recenseur :

M. Aurélien SIREYX

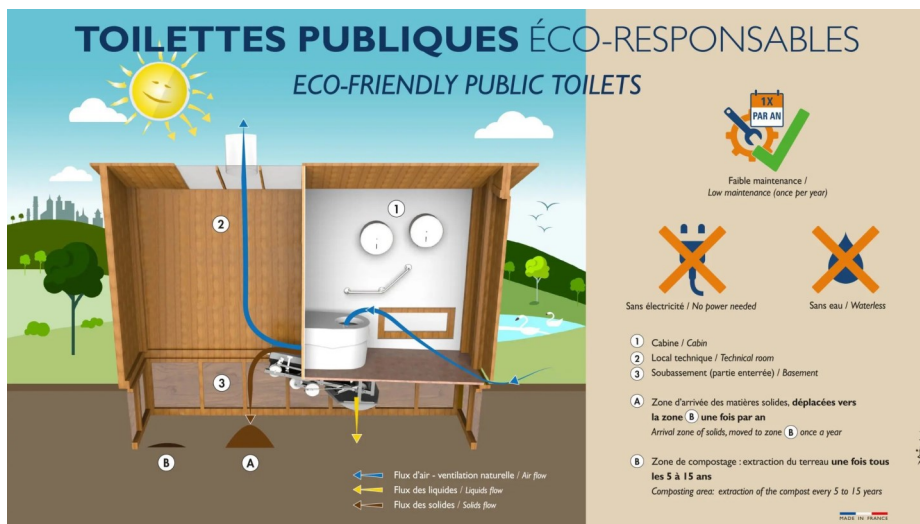
Population en historique depuis 1968	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	311	248	231	203	225	213	216	208
Densité moyenne (hab/km ²)	35.1	28.1	26.2	23.	25.5	24.1	24.5	23.6

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Ensemble	135	151	160	151	187	192	208	220
Résidences principales	95	80	90	82	95	101	105	103
Résidences secondaires	32	36	40	54	68	85	82	105
Locaux vacants	8	35	30	15	24	6	20	12

- Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

Les réalisations 2022

Toilettes de Lesturgie



Depuis leur installation, plus de 5000 passages ont été recensés.

Cette installation permet de répondre à une forte demande.

Au niveau de l'entretien, pas d'eau, pas d'électricité, pas de curage,
les lombrics se portent très bien!

Fenêtres et porte de la poste

Grâce à une campagne de financement de la Poste, nous avons pu changer les quatre fenêtres et la porte de l'Agence Postale gratuitement.



Les réalisations 2022

Viabilisation du Rival

Dans le cadre de la participation voie et réseau (PVR), la commune construit une nouvelle route pour la construction d'une maison dans le prolongement du chemin du Rival.



Élargissement route qui monte à la table orientation



Afin de faciliter le passage d'engins agricoles, la route qui monte à la table d'orientation a été élargie. Ces travaux sont pris en charge par la communauté de Communes.

Achat du véhicule

Nous avons été contraints de changer l'ancien véhicule communal RENAULT TRAFIC acquis en 2006 utilisé par notre agent technique par un RENAULT MASCOTT pour la somme de 11 332 €.



Les réalisations 2022

Voirie communale

Nous avons engagé 48 511 € TTC (soit 40 425 € HT subventionnés à 40 % par le Conseil Départemental de la Corrèze.) Ont été réalisées les voies suivantes :

⇒ Le chemin du MAROT



⇒ Les pluviales et l'impasse concernant la route de LA BORIE.

⇒ L'impasse du BOUSCAILLOUX.



Le temps passe vite et nous sommes déjà quasiment à la moitié du mandat. L'occasion pour le conseil municipal de faire un premier bilan sur les réalisations effectuées.

Pour rappel l'autofinancement est le reste à charge que paye réellement la commune une fois les subventions et la TVA déduites. La commune n'a effectué aucun prêt pour ces travaux.

◆ **Voirie 2021, route du marché et la route de Saint-Genest**

⇒ 39 513 euros TTC, *autofinancement 18 213 euros* (subvention état DETR)

◆ **Voirie 2022, route de la Borie, route du Bouscailloux et route du Marot**

⇒ 48 511 euros TTC, *autofinancement 24 383 euros* (subvention département)

◆ **Travaux cimetière et reprises de concessions**

⇒ 96 777 + 40 812 soit 137 586 euros TTC, *autofinancement 68 854 euros* (subvention département et état DETR).

◆ **Toilettes Lombricomposteur et terrassement parking de Lesturgie**

⇒ 43 548 euros TTC, *autofinancement 7 737 euros* (subvention département et état DETR + CRTE)

◆ **Toiture mairie**

⇒ 22 988 euros TTC, *autofinancement 14 427 euros* (subvention département)

◆ **Extension et viabilisation chemin du Rival**

⇒ 35 826 euros TTC, *autofinancement 19 500 euros* (subvention département et amende de police)

◆ **Sécurisation de l'agence postale (changement de 3 fenêtre et de la porte)**

⇒ 11 855 euros TTC, *autofinancement 0 euro*.

◆ **Poteaux à incendie à Teillet et route du château d'eau**

⇒ 4 626 euros TTC, *autofinancement 2 699 euros* (subvention du département et état)

⇒ Véhicule communal 11 332 euros TTC

⇒ Isolation des combles de la mairie et de l'école pour 325 euros TTC

⇒ Aménagement du local technique pour 9 580 euros TTC

⇒ Mise en valeur des commerçants parking de Lesturgie pour 252 euros TTC

Les prévisions 2023

AMENAGEMENT DU HAUT DU BOURG :

C'est en continuité à une réflexion globale sur l'aménagement du bourg initiée dans les années 2010 et 2011 et suite à un plan de référence initialement étudié, que le conseil municipal a décidé de poursuivre des travaux sur la partie de la traversée du bourg (*depuis la mairie jusqu'à la route départementale n°106*). et de réorganiser le parking de *Lesturgie*. Les orientations d'aménagement ont pour objectifs suivants :

1/ PRESERVER UN CENTRE BOURG ATTRACTIF ET MAINTENIR UN CADRE DE VIE DE QUALITE

2/ MAINTENIR LA SECURITE DES DEPLACEMENTS ET LA QUALITE DES USAGES, NOTAMMENT PIETONNIERS

3/ INTEGRER UNE DEMARCHE TRANSVERSALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

- Maîtriser les coûts du projet en privilégiant un aménagement sobre et des matériaux adaptés, en cohérence avec les secteurs déjà rénovés.
 - Proposer des aménagements qui s'intègrent dans le paysage en respectant le site et les constructions environnantes, la cohérence des revêtements de sols, en préservant la continuité des liaisons piétonnes, le lien physique et visuel avec les espaces publics alentours.
 - Valoriser les percées visuelles (*vues lointaines, ...*) et tenir compte des covisibilités
 - Qualifier les aménagements par la présence du végétal et désimperméabiliser le domaine public.
- ⇒ Inclure dans la réflexion la problématique des eaux pluviales notamment en maîtrisant les surfaces imperméabilisées et en ayant une réflexion sur la quantité et la qualité des écoulements.

Nous en sommes au stade de l'ébauche du travail : une première réunion de travail menée avec une équipe constituée du maître d'œuvre (DEJANTE INFRA), l'Architecte des Bâtiments de France, CORREZE INGENIERIE , a permis de positionner les desideratas de chacun. Une seconde réunion composée du conseil municipal et des commerçants situés dans la zone concernée a abouti à des réflexions sur lesquelles devra s'appuyer le Bureau d'Etudes . CORREZE INGENIERIE nous suit sur ce projet et nous aidera dans la recherche des subventions qui seraient attribuées par le Conseil Départemental, l'Etat et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Les élus doivent rencontrer M. le Sous Préfet fin janvier aux fins de le sensibiliser sur le projet.

LE CIMETIERE : REPRISE DE CONCESSIONS

L'Entreprise FUNEMARBRE chargée de cette opération a procédé aux reprises de concessions. Elle a mis plus de temps que prévu, suite aux nombreux décès et aux conditions météorologiques.

L'engagement pris avec cette entreprise est de 40 812 € TTC, subventionnés par le Département à hauteur de 25 % sur un montant HT de 34 010 €, soit 8 502.50 €. Nous percevrons également le Fonds de Compensation de TVA à hauteur de : 6 694.80 €.

Le montant de cette opération s'évalue donc pour la commune à 25 614.70 €.

TRAVAUX DANS LE CIMETIERE : SOL ET MURS

Il était indispensable que l'Entreprise FUNEMARBRE achève ses travaux de reprise de concessions pour commencer à envisager la réfection du mur et du sol du cimetière. Une première consultation auprès des Entreprises avait été lancée en août 2022 et avait été déclarée infructueuse, En effet, nous n'avions eu qu'un candidat qui avait proposé une offre globale de travaux pour 104 285 €, alors que l'estimation était initialement de 61 073 € HT.

Une deuxième consultation a été lancée en octobre 2022 à laquelle 6 entreprises ont répondu. Nous avons sélectionné l'entreprise de maçonnerie LD MACONNERIE et l'Entreprise SPIE BATIGNOLLES pour effectuer les travaux de réfection des murs et du sol du cimetière pour une somme globale HT de 68 077.16 €.

A cette somme s'ajoutent des dépenses supplémentaires que nous avons intégrées dans ce programme : le déplacement de la croix, la sécurisation des stèles, la mise en place d'un pupitre dans l'espace à côté des columbariums, la numérisation du plan du cimetière et la maîtrise d'œuvre.

Le projet d'opération globale s'évalue donc à la somme de : 80 647.16 € HT, subventionnée à hauteur de : 20 161.79 € par le Département. Cette opération n'était pas prise en compte en 2021 par l'Etat. Nous en avons parlé à Monsieur le Sous Préfet qui a intégré en 2022 dans les subventions DETR ces travaux. Nous avons donc obtenu une subvention en 2022 pour la somme de 17 500 €. Le fonds de compensation de TVA serait de : 15 875.23 €. Le montant de cette opération s'évalue en final pour la commune à : 43 239.57 €.

PARKING EGLISE ST HILAIRE LA COMBE

Nous envisageons pour 2023 l'acquisition d'une portion de la parcelle de terrain jouxtant l'église ainsi que son réaménagement afin que les visiteurs puissent se garer à proximité de l'édifice en toute sécurité. Nous sommes en pleine négociation avec le propriétaire et attendons des devis pour la stabilisation du terrain.

◇ **Décorations de Noël du village**

Cette année les sapins du village ont été décorés grâce à la création des adhérents de Lous Amoureux Del Montanty et grâce à quelques bénévoles.

Dans cette démarche durable et responsable, nous aimerions créer des ateliers de fabrication dans l'année (sapin en bois, cadeau, guirlande) réutilisables d'une année sur l'autre. Si des personnes sont intéressées, n'hésitez pas à contacter la mairie pour plus de renseignements.

◇ **Eclairage public**

Le conseil municipal a pris la décision de modifier les horaires d'extinction des éclairages publics dans le bourg, suite au contexte énergétique difficile.

Les lumières s'allument avec une horloge crépusculaire et s'éteignent à 21h à l'heure d'hiver et à 00h à l'heure d'été.

◇ **Rappel : assainissement collectif**

Nous rappelons à tous les usagers des fosses septiques du bourg, de ne rien jeter à part le papier toilette dans les toilettes : cette année nous avons encore retrouvé des préservatifs, des serviettes hygiéniques, des lingettes, même des plantes dans nos stations.

Tous ces objets dégradent sérieusement nos équipements et mobilisent beaucoup de temps à notre agent communal. De plus, l'intervention d'une entreprise spécialisée pour curer et entretenir est onéreuse.

◇ **Aménagement du bourg**

L'approche environnementale de l'aménagement du bourg est un axe de réflexion essentiel du conseil municipal. Avec le réchauffement climatique, nous essayons de trouver des solutions afin de créer des zones de fraîcheur, de désimpermabilisation des sols et de verdure.

◇ **Site internet** www.curemonte.fr

Vous pouvez retrouver sur le site internet les publications du conseil municipal ou même effectuer vos démarches d'urbanisme.

alerte nucléaire
je sais quoi faire !

Vous entendez
le signal d'alerte de la sirène,
vous recevez une alerte
sur votre téléphone

6 RÉFLEXES POUR BIEN RÉAGIR

1

Je me mets
rapidement à l'abri
dans un bâtiment



2

Je me tiens
informé(e)



3

Je ne vais pas
chercher mes enfants
à l'école



4

Je limite mes
communications
téléphoniques



5

Je prends de l'iode
dès que j'en reçois
l'instruction



6

Je me prépare à une
éventuelle évacuation



www.distribution-iode.com

0 800 96 00 20 Service & appel gratuits



Alerter et protéger

Comment fonctionne le dispositif **FR-Alert**



Mot de la Communauté de Communes

ZONES D'ACTIVITE.

La communauté de communes dispose de zones d'activité sur lesquelles des terrains restent encore disponibles à Nonards et au Pescher.

Cet été, le groupe Everblue France, spécialisé dans les piscines, a créé sa première unité de production dans la zone d'activité des Estresses à Beaulieu-sur-Dordogne (Corrèze), dans l'ancien site industriel au lieu-dit Estresse. Une renaissance.

La production doit démarrer en janvier 2023 et l'équipe recrutée par Everblue France, installateur de piscines privées et publiques, y aménage déjà sa première unité de production, Everblue Factory.

POLE NEANDERTAL

Le Musée actuel de la Chapelle-aux-Saints est un musée municipal géré en Délégation de Service Public (DSP) par une association. Il est situé dans la salle polyvalente de la commune et les locaux sont aujourd'hui trop exigus et obsolètes.

La construction du futur pôle Néandertal par la communauté de communes Midi Corrèzien a été validée en conseil communautaire en mai dernier et sera sur le site de la bouffia Bonneval où ont été découverts le squelette et la sépulture la plus ancienne au monde. Une scénographie sous la forme d'un spectacle immersif et spectaculaire sera proposée aux visiteurs.

Le projet pôle Néandertal a été dévoilé le 17 novembre dernier à la Chapelle-aux-Saints en présence de nombreuses personnalités lors de la signature de la convention interrégionale du Massif Central 2021-2027. La construction d'un **bâtiment de 700 m² mettra en lumière ce site pré-historique et serait à découvrir dès l'été 2024.**

HABITAT

France Renov : La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite faire perdurer en 2023 le service public labellisé France Rénov', de conseil aux ménages pour la rénovation énergétique de leurs logements en s'appuyant sur les intercommunalités

Fort du succès du service public déployé en 2022, les six EPCI partenaires ont souhaité reconduire leur collaboration selon les mêmes modalités qu'en 2022. La communauté de communes Midi corrézien participera à hauteur de 10% au financement de cette plateforme soit environ 6 500,00 €.

Les services de la plateforme de rénovation énergétique qui seront proposés à l'ensemble des citoyens s'appuieront sur un partenariat avec le CPIE de la Corrèze (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement).

Vous souhaitez diminuer vos factures, agir pour la planète ou améliorer votre confort thermique ?

Pour vous aider à choisir les travaux adaptés, trouver des entreprises locales et qualifiées, estimer le budget nécessaire et les aides financières possibles,

contactez les conseillers France Rénov' :

Téléphone : 05 55 20 88 96

Projets intercommunautaires

En matière d'aménagement de l'espace

PLUi

Pour rappel, dans le cadre du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Midi Corrèzien**, la Communauté de Communes travaille, avec le bureau d'études Dejante VRD & Construction, depuis décembre 2019 au projet d'aménagement de son territoire en prenant en compte une série d'enjeux : sociaux, économiques, environnementaux et agricoles entre autres.

Le PLUi se traduira au final par un zonage des secteurs constructibles à vocation économique (artisanale, commerciale, industrielle, touristique) ou d'habitat, agricoles, naturels. **Le dessin de ces nouveaux périmètres, soumis à des contraintes précises (nationales, régionales et locales) est en cours de finalisation.** Ce zonage est complété par un règlement, qui précisera d'une part, des schémas d'organisation de parcelles et d'autre part, des règles de construction propres à nos territoires qui est en cours d'écriture.

Basée sur la concertation, l'élaboration de ce document d'urbanisme ne peut se faire qu'en étroite collaboration avec la population pour étudier et réfléchir aux propositions servant l'intérêt général. Vous avez pu d'ores et déjà écrire à la Communauté de communes ou à votre mairie mais également sur le registre de concertation disponible dans les mairies ; ceci est bien entendu toujours possible. De plus, des réunions publiques, des mises à disposition de cartes, une exposition itinérante mais aussi des permanences avec un commissaire enquêteur seront à venir sur l'année 2023.

Une fois le projet des élus présenté à différents partenaires dont l'Etat, celui-ci sera soumis à évaluation environnementale et à enquête publique avant une approbation en conseil communautaire pour ensuite être effectif.

Pour toutes informations sur le PLUi Midi Corrèzien, rendez-vous sur l'onglet aménagement sur le site internet de la Communauté de communes.

Pour toutes questions prendre contact auprès de Justine Laviolle à la Communauté de communes au 05.55.85.57.01/06.32.82.84.98 ou à j.laviolle@midicorrezien.com

Encore une délibération de la Commune de St Genest où le découpage des territoires était également d'actualité !!



Séance extraordinaire du 16 avril 1819

*Le conseil municipal de la commune de St Genest convoqué
Extraordinairement par autorisation s'est réuni dans la salle
Ordinaire de ses séances, Monsieur le Maire étant décédé, Monsieur
Jean Puyjalon, l'adjoint président du Conseil a pris le fauteuil et a
Fait lecture d'une lettre en date du premier avril 1819 par laquelle
Monsieur le Sous Préfet de Brive l'invite à assembler le conseil
Pour délibérer sur la proposition de réunir cette commune à celle
De Curemonte, que le but de cette réunion a pour objet de mettre autant
Que possible sous la même administration, un grand nombre
D'administrés afin de réduire les dépenses et donner à la commune
Chef lieu des ressources suffisantes pour subvenir à ces dépenses.*

*La matière mise en délibération, un membre a fait les observations
Suivantes :*

*« Messieurs, la proposition qui vous est faite de délibérer sur la réunion
De notre commune et d'exprimer votre avis sur ces objets, émane
D'une grande réflexion et d'un examen approfondi. Vous ne perdez
Pas de vue Messieurs, les reproches qui vous furent adressés lors de
La réunion de la commune, quant au culte à celle de Curemonte.
Cependant, cette réunion eut lieu sans que le conseil fût invité
Et néanmoins, les habitants de cette commune n'accéderont à cette réunion
Qu'avec regret, à cause de la rareté de ses ministres du culte.
Messieurs, les moyens puissants pour réfuter le projet qui le soumet à une
Foule de motifs se présentent pour l'écarter et ce ne sera pas vous
Qui serez accueillis. »*

*Le conseil municipal, prenant en considération les observations et
Après les avoir discutées assez longtemps sur la question de savoir
S'il y avait un avantage ou un inconvénient de voter pour la réunion avec cette commune,*

Suite Jadis

Considérant que la situation seule de la commune de St Genest s'oppose puissamment à cette réunion, que le bourg composé de quelques maisons se trouve situé sur la rivière droite du ruisseau de Sourdoire, Que les villages qui en dépendent, se trouvant à part, se situent sur la gauche de ce ruisseau qui déborde facilement et couvre souvent la plaine qui sépare le bourg et ses villages, qu'il est Impossible, quelle nécessité qu'il y eut de fossier ce ruisseau. Les eaux sortent de leur lit et que sous ce rapport, il en résulte un grand inconvénient de voter pour la réunion, d'autant que ces villages Forment la grande partie de la commune.

Considérant sous le rapport des administrations, que dans le temps où nous sommes, il est plus avantageux pour la soumission et en exécution aux lois et le maintien du bon ordre, que les administrations s'approchent autant que possible, des dépositaires des lois s'il est possible qu'il y eu dans chaque bourg ou village, une autorité pour être supposée expliquer les sens des lois et des instructions Et de veiller à leur exécution, il en résulterait encore un plus grand bien, considérant que sous le rapport de l'économie et des ressources

Qu'on propose de procurer à la commune de Curemonte, les ressources nécessaires, que cette commune était sagement administrée, ses revenus pourraient suffire à ses dépenses surtout, les revenus Etaient employés utilement et à l'avantage de cette commune, que la commune de St Genest se suffit à ses revenus sans qu'il soit nécessaire de recourir à aucun moyen de les augmenter, jusque St Genest a toujours eu dans son sein, un maire, considérant qu'il pourrait résulter encore de la réunion projetée, des inconvénients plus graves qui pourraient susciter des querelles sérieuses entre les habitants des deux communes, soit pour la difficulté de pouvoir sympathiser, soit pour des dissensions respectables pour la division des charges ou impôts, considérant enfin que les bornes de l'ancienne circonscription des communes ont été arrêtées par les lois sous 1791 et que les affections et habitudes si anciennes de tous les habitants en général, exigent qu'il n'y soit fait aucun changement.

D'après tous ces motifs fondés sur les principes de la raison et de la justice, Le conseil municipal de la commune de St Genest vote au nom de ses habitants et à leurs sollicitations, le rejet sur le principe du projet de la réunion de sa commune et demande qu'elle soit

Administrée séparément et dans ses limites, comme elle a été Depuis l'établissement des Maires jusqu'à présent, et arrête le Vote que toutes les délibérations prises antérieurement à cet Egard demeurent annulées et soit regardées comme non advenues.

Fait et délibéré à la mairie de St Genest, les sus jour Mois et an que dessus et d'autre part ont assisté Les Sieurs Pierre Cognac, Pierre Amant Chaumont, Jean Barot, Jean Tronche, Pierre Puyjalon, François Delrieux, Tous membres du conseil municipal de la commune de St Genest Et Puyjalon adjoint, qui ont tous signé.

Etat-Civil

Nous n'avons pas eu le plaisir d'accueillir de nouvelle naissance



Mariage:

- BENNET Bastien et PELOSIN Clara le 15/07/2022
- FARGES Patrice et BARRIER Isabelle le 06/08/2022

PACS :

- JOLLAIN Manon et DANOFFRE Ned le 16/12/2022

Décès:

MAGNE Marie née CHAPOULIE le 25/03/2022

BOTTAZI Armande née SUDRE le 16/05/2022

CONDUICHE Marilynne née CANET le 21/06/2022

DUMAS Yves le 08/08/2022

LESTRADE Marguerite née PERRIER le 05/09/2022

VAILLES Marcelle née VALEGANT le 23/10/2022

CHAVANAT Bernard le 18/11/2022

PUYJALON Huguette le 30/11/2022

LALE Mireille née GRANDIN le 04/12/2022

SOULIE Josette née LALE le 17/12/2022

MIRAT Georges le 24/12/2022

Tarifs



Assainissement :

- Abonnement annuel : **175.20 € HT** par branchement.
2.19 € HT par m3.

Concession cimetière : Délib du 25/01/2021

- Concession 1 place de 3.50 m2 : **250 €**
- Concession 2 places de 6.50 m2 : **500 €**
- Case au columbarium pour 50 ans : **500 €**

Gîte de la Mairie

Les tarifs 2023 de location du gîte communal ont été fixés par délibération en date du 25 juillet 2022 :

- Basse saison** : **180 €**,
- Moyenne saison et vacances scolaires** (du 15/04 au 24/06 et du 02/09 au 23/09 et du 21/10 au 04/11) : **225€**,
- Haute saison** : **360 €**,
(du 24/06 au 08/07 et du 26/08 au 02/09)
- Très haute saison**
(du 08/07 au 26/08) : **370€**,
- Week-end** : **90 €** pour 2 nuits,
120 € pour 3 nuits.
- Ménage** : **30 €**,
- Forfait chauffage** : **6 €** par jour d'octobre à fin avril N+1.
- Caution** : **155 €**,

NUMEROS UTILES

Gendarmerie 19500 MEYS-

SAC : 05 55 25 40 03 **UR-**
GENCES le 17

Pompiers 19500 MEYSSAC :

05 55 25 40 03 **URGENCES** le 18

SAMU : **URGENCES** le 15

HOPITAL DE BRIVE : 05 55 92 60 00

Médecins 19500 MEYSSAC :

Cabinet Médical

BARTHOUMEROU/NELKEN
PEYRE/FRUNTEANU
05 55 25 42 25

Mey Soins Meyssac : 05 55 84 07
56

Assistante Sociale : 05 55 93 78
84

Dentistes MEYSSAC : 05 55 25 40
43

Infirmières libérales : 05 55 84
36 20

Infirmières M.S.A. : 05 55 25 40
32

Kinésithérapeutes MEYSSAC

Daniel LAGRILLERE : 05 55 25 32 62

Bruno LECLERCQ : 05 55 84 27 87

Pharmacies MEYSSAC:

J. MASSON : 05 55 25 30 68

PUYJALON : **MAFFIOLETTI** 05 55 25 40
66

Taxis ambulances

Lagarde Patrick MEYSSAC :
05 55 25 30 30



NOUVEAUX HORAIRES

PERMANENCES :

MAIRIE:

05 55 25 34 76

mairiecuremonte@wanadoo.fr

Lundis de 15h30 à 18h30

Mercredis 9h à 12h

POINT « POSTE » :

05 55 84 04 79

HIVER :

Du 01/10 au 31/05

mercredis

De 14h à 17h

Vendredis de 9h à 12h et
14h à 17 h

ÉTÉ :

Du 01/06 au 30/09

mercredis-jeudis

De 14h à 18h

Vendredis de 8h30 à 12h30
et 14h à 18h

